



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL

AGENCE DE RECOUVREMENT DES AVOIRS ILLICITES

## APPEL A CANDIDATURES OUVERT

Pour le poste de :

### Chargé(e) d'études de l'Agence de Recouvrement des Avoirs Illicites (ARAI)

En application des dispositions du décret du 29 septembre 2021 portant création, composition, organisation et fonctionnement de l'Agence de Recouvrement des Avoirs Illicites (ARAI), l'ARAI lance un appel à candidature ouvert pour le recrutement de son Chargé(e) d'études

#### I. ATTRIBUTIONS :

Sous l'autorité du Directeur Général, il ou elle est responsable de l'appui de la Direction Générale dans l'élaboration et ou mise en œuvre de :

- Projet de renforcement de capacité des acteurs clés en matière de recouvrement des avoirs illicites
- Campagne de sensibilisation de la population
- Plan de communication de l'Agence
- Accords de partenariat en matière de recouvrement d'avoirs illicites
- Stratégie de recouvrement des avoirs illicites

#### II. PROFIL :

##### 1° Profil spécifiques au poste :

- Titulaire d'un baccalauréat +5 en Droit
- Avoir une expérience professionnelle confirmée de 6 ans
- Avoir une bonne connaissance des procédures judiciaires et une bonne connaissance des mécanismes internationaux y compris juridiques en matière de recouvrement des avoirs illicites.

##### 2° Profil général du candidat

- Etre de nationalité malagasy
- Etre intègre et de bonne moralité
- Avoir une forte capacité rédactionnelle
- Avoir un excellent sens relationnel et une grande aisance à s'exprimer publiquement
- Avoir une bonne maîtrise des langues malagasy et français, la connaissance de l'anglais serait un atout
- Maîtrise de l'outil informatique
- Capable de résister à toutes formes de pressions
- Avoir une bonne condition physique et disponible pour des fréquents déplacements

Le dossier de candidature (*demande avec coordonnées téléphoniques et mail, lettre de motivation, curriculum vitae et photo d'identité récente*) sous pli fermé, avec mention :

« **Candidature pour le poste de Chargé(e) d'études de l'Agence de Recouvrement des Avoirs Illicites (ARAI)** »

doit parvenir à l'adresse suivante :

Monsieur le Directeur Général de l'Agence de Recouvrement des Avoirs Illicites (ARAI)  
BP 873 Villa Analamanga, près de la Banque Centrale de Madagascar, 101 Antananarivo

Au plus tard le **2 septembre 2022 à 16 heures.**